



**SIGNATURE OFFICIELLE
DU CONTRAT DE REDYNAMISATION DU SITE DE
DÉFENSE DE LANGRES**

DOSSIER DE PRESSE

Déroulement de la visite ministérielle

09 h 15 : Arrivée à Montigny-le-Roi

09 h 35 : Départ de Montigny-le-Roi

10 h 00 : Arrivée à Langres et visualisation des casernes

10 h 10 : Départ pour l'Hôtel de Ville

10 h 15 : Allocution de M. Didier Loiseau (10 min)

10 h 25 : Allocution de M. Bruno Sido (5 min)

10 h 30 : Allocution de M. Jean-Paul Bachy (3 min)

10 h 33 : Allocution de M. Luc Châtel (10 min)

10 h 43 / 53 : Allocution de M. Michel Mercier (10 min),

10 h 53 / 11 h 00 : Signature

10 h 55 : Point presse (10 min)

11 h 05 / 11 h 35 : Rencontre avec les acteurs économiques du territoire

12 h : Départ de Langres

Discours de M. Loiseau, Maire de Langres, devant Monsieur Michel Mercier, Ministre de l'Espace rural et de l'aménagement du territoire et de Monsieur Luc Chatel, Ministre de l'Education nationale et porte parole du Gouvernement.

Messieurs les Ministres,

Monsieur le Préfet,

Madame la Députée,

Messieurs les Sénateurs, Président et Vice Président du Conseil Général,

Monsieur le Président du Conseil Régional,

Monsieur le Recteur,

Madame la Sous –préfète,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Il y a plus de dix ans qu'aucun ministre n'a franchi les portes de notre ville en dehors bien sûr du ministre de l'Education Nationale, mon cher Luc, en tant qu'ami, en tant que voisin, toujours attentif à notre territoire malgré tes responsabilités nationales, on le sait, accaparantes.

La ville qui vous accueille à 2.000 ans. 2.000 ans qu'elle oscille entre 6.000 et 12.000 habitants grâce à trois piliers ; le premier, l'Eglise bien sûr, cet évêché respecté, redouté, qui administrait une grande partie de la Bourgogne et même Dijon ; l'armée ensuite, de tout temps, défendant la Gaule puis la France, barrant la route de Paris aux envahisseurs de l'Est et au XIXe siècle, c'est le projet Serré de Rivières, la dernière citadelle construite en France, 22 fortins alentour, 4.000 hommes ; et puis, enfin, l'industrie, la tradition de la métallurgie, de la coutellerie et aujourd'hui la plasturgie, sur l'initiative de la DATAR et grâce à Pierre Burelle, issu de la région lyonnaise comme vous, M. le ministre, qui donnera sa dimension internationale à ce pôle de plasturgie et ses 1.500 emplois confortés.

Aujourd'hui, l'évêque a quitté Langres pour Chaumont et les couvents sont reconvertis en logement. L'Armée s'est repliée une première fois avec le départ du 711^{ème} régiment et maintenant avec le départ de la 15^{ème} BSMAT.

Pendant nos deux premiers piliers historiques, la nouvelle municipalité a décidé :

- de repenser, avec l'aide de l'Etat et de la Caisse des Dépôts à travers l'étude EPURe, l'urbanisme en reconcentrant le développement de la ville sur la ville haute : le quartier historique, les quartiers neufs et à présent le quartier des Casernes. C'est l'Acropole de Langres
- De construire un nouveau pilier de développement : c'est l'économie touristique : oui, Messieurs les Ministres, Langres, souvent décriée par la météo, tient une partie de

son avenir par l'économie touristique. En effet, combien de ville peuvent s'appuyer sur un tel patrimoine, une telle culture et une telle nature ?

- Le patrimoine : quelle ville peut s'enorgueillir de 8km de remparts, la plus longue enceinte fortifiée d'Europe à comparer aux 1,8 km des remparts de Carcassonne. Une cathédrale de 800 ans, un secteur ancien classé par A. Malraux dès 1965
- La culture : 2 musées labellisés « Musée de France », une collection encyclopédique de plus de 100.000 œuvres, des bibliothèques comprenant 180.000 ouvrages dont le deuxième fonds ancien de Champagne-Ardenne après Troyes. Sans oublier Diderot, l'homme des Lumières, de l'Encyclopédie et pour lequel Langres sera une des pièces maîtresses des célébrations nationales du tricentenaire de sa naissance. Au delà de ces institutions, c'est une densité d'associations culturelles, de compagnie, d'artistes, d'éditeurs...
- La nature enfin ; 4 lacs, 5 sources majeures dont la Seine, la Marne, la Meuse, l'Aube et puis l'annonce par notre 1^{er} ministre, François Fillon, il y a quelques mois de la décision que le 11^{ème} Parc Naturel National serait aux portes de Langres, entre Champagne et Bourgogne.

Ces trois nouveaux piliers de développement par l'économie touristique auront un impact direct sur l'emploi dans la filière touristique et participeront à l'amélioration de l'attractivité de notre territoire.

C'est dans ce contexte que l'Etat a pris la décision courageuse d'appliquer une nouvelle vision de la défense nationale à travers le Livre Blanc de la Défense. Cette politique qui restructure en profondeur le maillage militaire est indispensable mais elle est toujours dure quand elle s'applique sur son propre territoire. Cette nouvelle vision s'accompagne d'une nouvelle façon d'aider les collectivités :

Quand, dans les années 80, le 711^{ème} a quitté Langres, la ville du racheter les emprises militaires. Aujourd'hui avec le départ de la 15^{ème} BSMAT, l'Etat cède à l'euro symbolique l'emprise militaire et accompagne la collectivité à travers un contrat de site. C'est la raison pour laquelle Messieurs les Ministres, vous êtes là aujourd'hui. Ce contrat de site, les hommes et les femmes qui l'ont bâti et qui sont ici présents, l'ont fait dans une démarche que l'on peut juger exemplaire :

- Exemplaire dans la constitution du Comité de site : l'Etat, l'Armée, la Ville, le GIP bien sûr mais aussi les représentants du personnel
- Exemplaire par les axes définis : trois seulement.
 - En premier, les personnels, parce que les ouvriers d'Etat étaient majoritaires, enracinés dans le territoire, eux, leurs conjoints, leurs familles.

- En second, les casernes, pour éviter de refaire de l'autre côté de la route, cette friche militaire qui enlaidit l'entrée de ville depuis tant d'années
 - Enfin, redynamiser la ville et le territoire pour faire en sorte que ce départ, ces mètres carrés libres et ces hectares vides constituent une opportunité de rebondir
- Exemple par ces actions, rassemblées, concentrées, seulement au nombre de sept :
 - Pour le personnel : deux actions. le diagnostic d'employabilité et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales
 - Pour les Casernes, viabiliser en vue d'implanter un pôle de loisirs et culture et être assisté pour l'aménagement de ce quartier des Casernes
 - Quant à la redynamisation de la ville et du territoire, c'est l'Axe Majeur, l'épine dorsale de l'Acropole : rénover la place Diderot, assurer la jonction entre le quartier historique et les quartiers neufs par la porte des Moulins.
 - Enfin, pour catalyser toutes ces forces, l'AMO Diderot 2013 qui constituera le moteur de cette nouvelle vitalité

Nous savons, M. le ministre, dans le cadre de votre mission d'aménagement du territoire, l'attention que vous portez aux territoires ruraux. Vous avez pris l'initiative des assises des territoires ruraux et vous savez la richesse de ces débats en Haute Marne, au-delà du traditionnel aménagement des bourgs : des projets de grappes d'entreprises, l'excellence recherchée dans les appels à candidature des pôles d'excellence rurale sur lequel se mobilisent tous les acteurs du territoire :

- Autour de l'office du tourisme de Langres sur le projet de développement par l'économie touristique : Denis Diderot et la citadelle de Langres
- Autour de la CCEL, sur la prise en charge innovante de la petite enfance
- Autour du pôle technologique de Haute Champagne à Nogent sur l'installation d'une formation supérieure BAC+5 par apprentissage

Sachez, Monsieur le Ministre, que la Ville de Langres, comme toutes les villes de taille moyenne :

- trop petite pour prétendre à certains fonds comme le FEDER ou l'ANRU
- trop grande pour prétendre à d'autres dotations,

attendent beaucoup de la nouvelle politique de l'espace rural que vous souhaitez mettre en œuvre.

La dynamique que nous sommes en train d'insuffler à la ville, avec votre aide dans le cadre du contrat de site, dans un quartier des Casernes rénové et ouvert apportera :

- aux Quartiers Neufs la requalification qu'ils attendent
- au Quartier Historique la dynamique de son renouveau

Ce nouveau lieu de vie accueillera une dizaine d'infrastructures complémentaires :

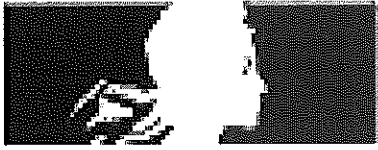
- Un centre aquatique intercommunal
- Une nouvelle plateforme de distribution du courrier postal (sur le territoire même de la BSMAT cédé par anticipation)
- Un pôle d'accueil petite enfance intercommunal
- Un miniplex de trois salles de cinéma
- Un projet d'hôtel
- Un Centre d'interprétation à l'architecture et au patrimoine
- Une bibliothèque qui rassemblera les 4 fonds anciens de la ville et un espace de lecture publique modernisé
- Enfin, mais je laisserai la primeur à notre ministre de l'Education Nationale, un projet pionnier et d'excellence

Avant de conclure, je voudrai saluer celles et ceux qui ont œuvré à l'élaboration de ce contrat de site, la plupart sont là aujourd'hui, certains venant de loin, bravant la neige ;

- tout d'abord le personnel de la BSMAT pour son attitude responsable,
- les services de l'Etat pour leur engagement positif dans ce projet et particulièrement Monsieur le Préfet et Madame la Sous-préfète
- Laurent Pellegrin, le Délégué aux restructurations et les représentants du Ministère de la Défense
- la DATAR, particulièrement Messieurs Cunin et Frohard
- les services du SGAR
- Je tiens aussi à remercier particulièrement Bruno Sido à double titre : en tant que Président du Conseil Général et en tant que Président du GIP qui a mobilisé des crédits spécifiques pour financer ce contrat
- Nous remercions également le Conseil Régional et particulièrement son président, ici présent, pour la mobilisation des fonds inscrits au titre de la solidarité urbaine pour abonder à ce contrat et pour le soutien à notre projet de ville

En guise de conclusion, Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs, permettez moi de citer Diderot et de nous inscrire dans cet esprit vif qui aimait les controverses.

Dans Jacques le Fataliste, l'un des personnages dit : « nous croyons conduire le destin mais c'est toujours lui qui nous mène ». Aujourd'hui les Langrois démontrent qu'ils peuvent prendre en main leur destin pour écrire une nouvelle page de leur histoire.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



PREFECTURE DE LA HAUTE MARNE

Ville de LANGRES

CONTRAT DE REDYNAMISATION DU SITE DE DEFENSE DE LANGRES



Un si Pays de Langres, photo © Euroci © Gérard LUTHELI

Entre :

- **l'Etat, représenté par M. Laurent PREVOST, préfet de la Haute Marne,**
- **la commune de Langres, représentée par Monsieur Didier LOISEAU, Maire,**

**

*

- Vu le Livre Blanc sur la stratégie de Défense et de Sécurité nationale ;
- Vu la circulaire n° 5318/SG de M. le Premier Ministre en date du 25 juillet 2008 relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées ;

Il est convenu de conclure un contrat de redynamisation du site de défense de Langres à la suite de la décision de la fermeture du détachement de la 15ème Base de Soutien du Matériel (BSMAT) entre 2010 et 2014 .

PREAMBULE

La fermeture du détachement de la 15^{ème} BSMAT (base de soutien du matériel) et ses conséquences

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de restructuration des sites de défense, Langres connaîtra, avant 2014, après un passé militaire très actif, le transfert de la dernière formation militaire stationnée sur son territoire, le détachement de la 15^{ème} BSMAT (base de soutien du matériel). Situé dans la partie Est de la Citadelle militaire dont l'emprise atteint 79 hectares au sud de la ville, ce détachement comprend 136 personnes dont 120 personnels civils ce qui représente une masse salariale de 4,8M€, auxquels ajoutent 12 emplois indirects recensés. Par ailleurs, ce transfert concerne aussi 98 conjoints et 140 enfants scolarisés à Langres

Le personnel concerné, implanté depuis longtemps sur le territoire, sera bien sûr le premier touché puisque le site sera transféré à Nouâtre en région Centre. Toutefois, c'est également l'ensemble du territoire langrois qui subira les conséquences de la fermeture du site: les 386 personnes dont le départ est programmé représentent 4,5 % des 8524 habitants de la ville. Les conséquences démographiques - dans une ville dont le solde démographique est déjà négatif- seront donc notables.

Les conséquences économiques et sociales sont également à prendre en compte. L'activité économique, hors salaire, du détachement de la 15^{ème} BSMAT représente un poids financier de 2,6 millions d'euros dans l'économie langroise, auquel il faut ajouter les 75 emplois des conjoints, et ceux liés à la scolarité des enfants. De plus, il est nécessaire de tenir compte des effets pour les collectivités locales, liés au départ des personnels et de leur famille.

Par ailleurs, celui-ci risque de déséquilibrer un marché immobilier peu actif, avec une part importante de logements vacants qui s'accroîtrait encore.

Toutefois, la fermeture du site permettra de libérer dans leur intégralité les emprises foncières de la Citadelle, ce qui constituera une opportunité pour l'émergence de projets, que des dispositifs - à l'image du présent contrat de redynamisation - permettront d'accompagner.

Des actions à concentrer sur le périmètre langrois

Il ressort du diagnostic socio économique établi dans la perspective de la conclusion du présent contrat, que la ville de Langres concentre la majorité des impacts qui viennent d'être évoqués, liés à la fermeture du site. Les actions d'accompagnement devront donc être concentrées sur le territoire de cette commune. Cette stratégie permettra de favoriser l'émergence d'une dynamique de projets bénéficiant à tout le territoire. Le renforcement de l'ensemble du territoire sud de la Haute-Marne passe par le renforcement de sa ville-centre.

Durée du contrat

La durée du présent contrat est de 3 ans. Il entrera en vigueur à compter de sa signature par chacune des parties, reconductible une fois par un avenant pour une durée de 2 ans maximum.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Langres, principale ville du sud haut-marnais

Avec une population de 8524 habitants, Langres, sous-préfecture de la Haute Marne, est la principale ville du sud haut-marnais. Elle est située à 35 km de Chaumont et 65 km de Dijon, dynamique métropole exerçant une attraction sur Langres. La cité langroise apparaît convenablement pourvue d'infrastructures, du moins dans le domaine routier. Elle dispose en effet de liaisons autoroutières vers Paris et le nord de la France, vers la Lorraine et le Luxembourg, vers Lyon et le Méditerranée (c'est l'actuel « Y » langrois). Ce réseau sera renforcé dès 2016 par une liaison autoroutière en direction de Bâle.

L'industrie, secteur prédominant en terme d'emplois

Située au cœur d'un territoire essentiellement rural, Langres concentre l'essentiel des activités industrielles. La ville et son unité urbaine se situent dans le prolongement de l'axe structurant de la Haute-Marne, la vallée de la Marne, avec ses traditions industrielles liées à la fonderie et à la coutellerie (Nogent). Le tissu industriel se distingue aussi par des activités liées à la chimie, au caoutchouc et au plastique - en lien notamment avec le secteur automobile - qui regroupent les plus grosses entreprises du territoire comme Freudenberg, PlasticOmnium ou 3P, ainsi qu'au transport et à la logistique (parcs d'activités de Langres sud et Chalindrey).

Les secteurs de l'agriculture et l'agroalimentaire sont encore très présents sur le territoire, notamment avec l'industrie fromagère (Entremont à Peigney)

Le développement des services a connu une forte croissance (+ 23 % entre 2000 et 2007), alors que le secteur industriel était en déclin (- 7,5 % sur la même période).

Avec de nombreux services implantés sur son territoire et un secteur industriel encore actif, Langres concentre la majorité des entreprises du territoire au nombre de 439 au 31 décembre 2006. Toutefois pour développer leurs activités, celles-ci se tournent très souvent vers des pôles d'emplois extérieurs, en particulier vers Dijon, agglomération avec laquelle les flux quotidiens d'actifs sont de plus en plus importants.

La forte présence industrielle à Langres a pour conséquence l'emploi de près d'une personne salariée sur deux dans ce secteur, avec une représentation de la catégorie des ouvriers plus forte que la moyenne nationale. Le secteur public, avec notamment la présence du centre hospitalier et la mairie, est parmi les plus gros employeurs.

La population se caractérise par une main d'œuvre peu qualifiée. Seuls 13% des actifs de la communauté de communes de l'Étoile de Langres ont un niveau Bac+2 ou supérieur. La main d'œuvre bénéficie toutefois une image très positive en raison de son savoir-faire, de son engagement dans l'entreprise et de son fort degré de conscience professionnelle.

La ville-centre en proie au déclin démographique

A l'image des autres principales villes du département et de l'ensemble de celui-ci, Langres subit une érosion démographique. La ville a perdu près de 20% de sa population depuis 20 ans pour atteindre 8524 habitants en 2006. Les jeunes actifs et les étudiants quittent le territoire, ce qui renforce le vieillissement de la population.

Pourtant, la perte de population est moindre à l'échelle de l'aire urbaine: entre 1999 et 2006, la communauté de communes de l'Étoile de Langres a perdu seulement 5,4 % de sa population, contre 11,1% pour Langres, ce qui est caractéristique d'une péri-urbanisation, avec un déplacement des jeunes familles du centre de Langres vers les faubourgs et la périphérie.

Le manque d'attractivité du territoire comme de sa ville-centre engendre des difficultés de recrutement, de cadres en particulier. Ainsi, on observe un manque d'ingénierie qui handicape l'émergence de projets. Toutefois, ce handicap est en partie compensé par une coopération intercommunale très présente et un volontarisme des acteurs locaux (Pays de Langres, Syndicat mixte d'aménagement économique du Pays de Langres).

Les dysfonctionnements urbains langrois :

Durant son histoire récente, Langres a connu un développement urbain peu structuré, hors du centre historique. Les faubourgs se sont développés en contrebas du plateau, avec des difficultés de cohésion urbaine liées à la contrainte topographique.

En outre, développement de nombreux lotissements dans les communes autour de Langres a dévitalisée la ville centre. Le centre ancien se vide progressivement de ses habitants et de ses commerces . On compte ainsi près de 200 logements vacants dans le centre ancien . Le secteur commerçant se limite à la rue principale « Diderot » et aux quatre rues perpendiculaires à l'ouest de celle-ci. On observe de nombreux commerces à louer ou vendre libres dans des rues autrefois plus animées (rue du Cardinal Morlot). Corrélativement on assiste à un appauvrissement de la gamme commerciale (départ des commerces liés aux loisirs, faible présence de « franchisés »). S'ajoutent à ce tableau des difficultés de stationnement.

Par ailleurs, il existe une absence de continuité urbaine entre le nord de la ville, où se situe le centre historique, et le sud, avec la Citadelle militaire et les quartiers dits « neufs » qui la jouxtent à l'ouest. Ces quartiers, construits dans les années 60, puis les années 1970-1980, ont toutes les caractéristiques d'une zone urbaine sensible. Ils concentrent une grande partie du parc HLM de la ville avec, là encore, un parc de logements vacants très important. Soulignons qu'à Langres, la totalité des logements du parc social public représente près de 40 % des résidences principales, taux équivalent à ceux de Chaumont et Saint-Dizier.

En contraste, au sud du plateau, on observe un pôle en pleine expansion, avec notamment la commune de Saint-Geosmes et sa zone commerciale dynamique, qui exerce une forte attractivité sur la population, mais aussi la ZAE communautaire de Sabinus qui accueille des enseignes nationales. Les faubourgs nord de la ville abritent aussi des centres commerciaux actifs.

La présence d'un axe routier important (la RD 974, ex-route nationale) au cœur de Langres génère une circulation de transit qui tend à s'amplifier et engendre un effet de rupture entre les quartiers, accentuant ces dysfonctionnements urbains.

Une ville qui souffre d'un déficit d'image

La ville de Langres, malgré un passé historique prestigieux, souffre d'un déficit d'image. Pourtant son patrimoine historique et son environnement naturel, peuvent lui permettre de devenir une destination

touristique attractive. On notera d'ailleurs que Langres et son plateau ne sont bien souvent identifiés que par leur climat froid.

En abordant Langres par la route, malgré les magnifiques perspectives paysagères (remparts, cathédrale Saint Mamès) qui se dégagent à distance depuis la RN19 côté Chaumont, l'accès à la ville offre une image peu valorisante d'espaces à l'urbanisme diffus, sans caractère. La traversée par la RD 974 de la Citadelle et de ses imposantes structures bâties désaffectées conforte cette impression peu attrayante. Quant à l'entrée sud de la ville, elle se caractérise aussi par sa banalité, l'accès au centre historique (Front Bel Air), n'étant que peu mis en valeur, puisque le visiteur se trouve confronté dès l'abord à un parc de stationnement.

Le patrimoine culturel et naturel comme potentialité de développement

Pour autant, malgré toutes les difficultés évoquées, Langres et les territoires alentours disposent de fortes potentialités constituées en premier lieu par leurs patrimoines culturels et naturels.

Soulignons que Langres est une ville historique, au passé prestigieux, dont le patrimoine a traversé les siècles. Ce patrimoine a été marqué par une forte présence militaire, comme en attestent les remparts, presque entièrement préservés, les plus longs d'Europe et les fortifications du 19^{ème} siècle à l'image de la Citadelle et des forts Séré de Rivières qui entourent la ville. Siège d'un évêché qui a étendu dans le passé son influence jusqu'en Bourgogne, la ville compte aussi un patrimoine religieux important avec notamment la cathédrale Saint Mamès. Le centre ancien s'enrichit de même de nombreux hôtels particuliers, témoins de l'ancienne influence commerciale et politique de la ville. La présence du secteur sauvegardé, qui couvre l'ensemble du centre historique, illustre la richesse de ce patrimoine historique et culturel.

Enfin, Langres peut s'enorgueillir de la naissance de Denis Diderot, il y a près de 3 siècles, le 5 octobre 1713. Le rayonnement de ce philosophe et encyclopédiste du siècle des lumières, peut et doit servir de levier au développement économique de la ville par le tourisme et le rayonnement culturel.

La richesse du patrimoine naturel autour de Langres lui offre également des potentialités de développement qui peuvent être encore davantage exploitées. Citons en particulier les quatre lacs des barrages-réservoirs destinés à alimenter le canal entre Champagne et Bourgogne, bien aménagés par le Syndicat mixte d'aménagement touristique des Lacs et du Pays de Langres, qui constituent des pôles d'attraction touristique. Ils s'inséreront dans l'éventail des potentialités touristiques qui sera généré par la création, en 2013, du parc national « entre Champagne et Bourgogne » dont Langres constituera une des portes d'entrée.

Des atouts pour le développement économique :

Soulignons que depuis plusieurs années une action cohérente et volontariste a été menée pour favoriser l'implantation d'activités économiques. Ainsi un parc de référence a été labellisé en 2002 comportant 3 zones d'activité pratiquant des prix très attractifs et présentant de nombreux avantages de desserte et de positionnement géographique. Ce potentiel reste néanmoins peu valorisé puisque de nombreuses surfaces aménagées demeurent encore vacantes.

Par ailleurs, les grands projets de liaison autoroutière, comme la déviation sud de Langres et la liaison A31-Vesoul, ainsi que le développement envisagé du fret ferroviaire, permettront de conforter l'économie traditionnelle liée à la sous-traitance et d'asseoir la logistique comme axe complémentaire de développement.

Des dispositifs existent pour soutenir le développement du territoire

Malgré son faible poids démographique qui limite ses capacités financières pour le développement de projets d'envergure, la ville bénéficie de dispositifs nationaux d'aide au développement.

Sans être exhaustif, on peut citer :

- le zonage des Aides de Finalité Régionale (AFR) pour la période 2007-2013 permettant aux entreprises qui s'y implantent de bénéficier de maximum de subventions liés à leurs dépenses d'investissement ou à la création d'emplois;
- le zonage de Revitalisation Rurale (ZRR) : le classement en ZRR permet aux entreprises de ces territoires de bénéficier d'avantages fiscaux conséquents, par exemple lors de leur création (dans des secteurs aussi variés que l'artisanat, le commerce, l'industrie, les activités de recherche, d'études ou d'ingénierie);
- l'article 34 de la loi de Finances rectificative pour 2008, a mis en place des mesures fiscales et sociales qui tendent à inciter à la création, aux extensions ou aux implantations d'entreprises (ZRD):
- l'exonération d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés (art. 44 terdecies du CGI)
- l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (art 1383 I du CGI).
- l'exonération de taxe professionnelle des entreprises pour les créations et extensions d'établissements (art.1466 A I quinquies B)
- le crédit de taxe professionnelle pour les micro-entreprises réalisant une activité commerciale ou artisanale (art. 1647 C septies du CGI)
- l'exonération des cotisations patronales d'assurances sociales dans les conditions prévues par les textes.

Enfin pour compenser la perte de ressources résultant de la fermeture de la BSMAT, la commune de Langres est éligible au dispositif de solidarité mis en place au titre de l'accompagnement territorial dans le cadre du Fonds d'accompagnement des communes créé par l'article 173 de la loi de finances 2009 qui modifie le code général des collectivités locales (article L. 2335-2-1).

Bien qu'il n'existe pas de possibilité de convention avec l'ANRU, malgré la présence d'un quartier excentré d'habitat social qui possède les caractéristiques d'une zone urbaine sensible, un contrat urbain de cohésion sociale permet de financer des actions en direction de la population du « quartier neuf ».

Principal enjeu: rendre Langres plus attractif :

Il résulte de toutes les études menées que le développement de Langres ne passe pas essentiellement par la création d'une offre supplémentaire d'espaces pour l'implantation d'entreprises, eu égard à l'abondance de l'offre foncière existante et à sa faible attractivité.

Il convient toutefois de ne pas négliger cet axe de développement économique pour répondre aux besoins existants des entreprises (hôtels d'entreprises, zones d'activité artisanales spécialisées), maintenir les emplois dans les secteurs économiques liés à l'industrie et tenir compte des projets routiers, comme la déviation sud de Langres, le prolongement autoroutier vers Bâle, et la déviation de Chalindrey, susceptibles de générer de l'activité dans les transports et la logistique, surtout si celle-ci est combinée à des activités de fret ferroviaire amenées à prendre de l'essor dans le cadre des objectifs du Grenelle de l'environnement.

C'est néanmoins dans le renforcement de l'attractivité de la ville et la valorisation de son image et de son patrimoine que doit être recherchée prioritairement la clef de son développement futur.

Les objectifs sont de rétablir la cohésion urbaine, en restaurant les liens entre les quartiers, de créer une identité urbaine fédérée par le patrimoine paysager, urbain, architectural et défensif et de favoriser la redynamisation par l'habitat, les équipements de centralité, la réimplantation de commerces et les activités culturelles et touristiques.

Les moyens déployés doivent s'appuyer sur les potentialités existantes, notamment le patrimoine culturel et naturel, ainsi que sur la population déjà présente, qu'il est nécessaire de fixer sur la ville-centre. La revitalisation du centre historique est donc indispensable, passant notamment par une politique de rénovation urbaine dynamique, et une politique volontariste en matière d'habitat et de services. Ceci devrait permettre de retenir les ménages qui quittent actuellement Langres, mais également d'attirer de nouveaux habitants désireux de s'établir dans un territoire au cadre de vie de qualité.

L'objectif sera également de créer une identité urbaine grâce à la requalification des quartiers de jonction et du quartier neuf. Le tissu urbain, morcelé, sera rétabli grâce à la transformation de la voirie routière en véritable boulevard urbain et à la requalification des anciens fossés et glacis, formant frontière, en espaces structurants pouvant accueillir des équipements de centralité.

Le développement économique pourra s'appuyer sur la richesse du patrimoine culturel et naturel, en valorisant davantage les atouts du centre historique, des lacs alentours, du patrimoine militaire et du parc national qui sera créé en 2013 à proximité. L'enjeu pour la ville est ainsi d'impulser une véritable politique de développement touristique et culturel à long terme, pour passer d'un tourisme de passage à un tourisme de séjour, qui se traduira par un développement économique « naturel ». La formation sera aussi l'un des moyens pour développer la filière touristique : création d'une filière complète de formation autour de l'ensemble des métiers du tourisme et de la conservation du patrimoine.

Si cette politique de revitalisation urbaine, combinée au développement d'activités économiques essentiellement tournées vers le tourisme, est efficace, elle favorisera l'emploi, vecteur central de l'attractivité. Dans cette optique, les futurs emplois devront rester localisés principalement à Langres et son bassin, malgré l'amélioration des liaisons, notamment ferroviaires, avec la métropole dijonnaise, qui ne pourra concerner qu'une partie des actifs. Il conviendra donc, de façon pragmatique, de mieux connaître les compétences humaines afin d'adapter de façon optimale l'offre à la demande d'emplois au niveau du bassin langrois.

Les axes stratégiques qui viennent d'être développés s'inscrivent dans le cadre de l'étude d'élaboration du projet urbain de revitalisation « EPURé » initiée par la ville de Langres, qui vise à redynamiser et requalifier le Grand Langres à partir de la ville haute et qui se traduit désormais par un projet de développement ambitieux « Langres 2020 ». Les actions proposées au titre du programme d'accompagnement s'inscrivent dans ces orientations de développement de la ville, dont les principaux objectifs sont de conforter les emplois existants et de développer, soit directement, soit par conséquence indirecte, de nouvelles possibilités d'emploi.

AXES STRATEGIQUES

Pour développer l'attractivité langroise, les actions d'accompagnement du présent contrat s'appuieront sur les axes stratégiques suivants :

- le développement économique par le tourisme et la culture ;
- la revitalisation urbaine;
- le soutien à la création d'emplois.

Comme il a été dit, ces orientations sont en cohérence avec l'élaboration du projet de ville « Langres 2020 » que conduit la municipalité langroise. Ce projet vise un développement de Langres prenant en compte différentes échelles de territoire - de l'inter régional au périmètre de la ville haute - et différentes temporalités - du très court au long terme. Elle prône notamment une coopération interurbaine renforcée avec les agglomérations chaumontaise et dijonnaise et à l'échelle territoriale, un développement vertueux autour de la ville haute, dans les faubourgs et le pays de Langres. Elle préconise, à l'échelle de la ville haute qualifiée « d'Acropole », une organisation à partir des trois polarités complémentaires que sont la Citadelle, les quartiers neufs, et le centre historique.

Les actions d'accompagnement retenues dans le cadre du présent contrat, qui figurent au nombre des actions prioritaires du projet de ville, ont été volontairement réduites quant à leur nombre, mais ciblées sur des actions susceptibles de permettre de créer un effet de levier pour la mise en œuvre des autres actions du projet de ville, en particulier les projets concernant les sites militaires, déjà libérés ou concernés par la prochaine fermeture de la BSMAT .

Précisons ainsi que la ville de Langres axe son projet de développement, à l'horizon 2015, sur une dizaine d'actions prioritaires(voir cartes ci après) qui portent en particulier sur:

- l'aménagement et la modernisation des zones d'activité économiques existantes (Tuilerie, les Franchises) ainsi que la création d'une zone franche artisanale et industrielle dite « des Casernes » au sein de la Citadelle, sur l'emprise de la BSMAT, pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises, la création d'une maison des entreprises sur l'espace de jonction Eponine, dédiée aux entreprises parties prenantes au projet de ville ;

- la création d'un pôle de formation concernant le « tourisme durable ». Il s'agit du développement d'une nouvelle filière professionnelle autour des métiers du tourisme liés à l'environnement, au patrimoine et à la culture, avec notamment la mise en place de filières de formation, l'implantation d'un centre de restauration des œuvres d'art de niveau national dans la Citadelle et d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine ;

- la rénovation des quartiers neufs ;

- l'implantation d'un nouveau pôle commercial et de loisirs dans la Citadelle et l'espace Eponine. Les aménagements, après création des VRD indispensables, comprendraient notamment une offre hôtelière de haut niveau, une structure d'hébergement pour scolaires, des restaurants, un cinéma, des commerces et équipements de loisirs ;

- la rénovation du musée du Breuil, en centre ville, consacré à Denis Diderot et au siècle des lumières ;

- dans la Citadelle est prévue la création d'un nouveau quartier dit « quartier de l'Encyclopédie » comprenant, outre les aménagements déjà cités, des logements, un nouveau musée dit « les Pavillons de l'Encyclopédie » pour mieux mettre en valeur les collections de l'actuel musée de la ville de Langres, la construction de réserves pour l'ensemble des musées de la ville, la construction d'un centre aquatique intercommunal ;

- l'aménagement de l'axe majeur de la ville : place et rue Diderot, Porte des Moulins, Place des Etats-Unis et la valorisation touristique de l'Allée Blanche Fontaine site classé reliant la cité historique à la Citadelle ;

L'ampleur des ces projets, dont une grande partie doit être réalisée durant la période d'exécution du contrat de site, renforcera l'effet de levier prévisible des actions d'accompagnement prévues dans le cadre de celui-ci en matière d'emploi. Les actions du contrat de redynamisation permettront la création d'emplois directs liés à la mise en œuvre des programmes d'investissement très nombreux (bâtiments, travaux publics) et au fonctionnement (gestion, maintenance) des projets, mais aussi d'emplois induits à long terme par le maintien et l'arrivée de nouveaux ménages, attirés par l'offre de services et de loisirs.

L'objectif affiché des actions prioritaires du projet de ville, dont l'enveloppe estimée s'élève à 45 215 000€, est de renverser la tendance démographique, de favoriser la croissance économique en particulier grâce au doublement de la fréquentation touristique (200 000 visiteurs/an dont 80 000 dans les musées).

L'ensemble des actions d'accompagnement du contrat de site devrait engendrer par effet direct ou induit, plus de 60 emplois et 150 devraient être préservés. Il faut mentionner également que les actions prioritaires du projet de ville, dont le contrat de site constitue le levier, devraient aboutir à la création d'une centaine d'emplois supplémentaires.

Le développement économique par le tourisme, la culture et les activités de loisirs :

L'objectif est de développer l'économie langroise en valorisant davantage ses richesses patrimoniales et culturelles, et en renforçant sa synergie avec le tourisme de nature aux fortes potentialités aux portes de la ville. Langres doit aussi pouvoir s'affirmer dans l'avenir comme une des portes d'entrée du futur parc national.

C'est en particulier le développement d'une nouvelle filière professionnelle complète autour du tourisme fondé sur les atouts environnementaux, patrimoniaux et culturels qui servira de vecteur à ce nouveau pilier du développement économique.

Dans un premier temps c'est plus particulièrement la revitalisation du centre historique, l'amélioration de l'image de la ville, la restauration de la cohésion urbaine et la création d'un nouveau pôle de loisirs et commercial qui constituent les priorités pour contribuer au développement de la ville. C'est pourquoi ont été retenus, au titre des actions d'accompagnement, la mise en valeur de la centralité urbaine au sein de la ville historique que constitue la place Diderot, la requalification de l'accès par le sud et l'aménagement des espaces structurants pouvant accueillir des équipements de centralité à la frontière entre les quartiers .

Le projet de la place Diderot

La symbolique place Diderot, avec, en son centre, la statue du célèbre philosophe, constitue un important point d'accès au cœur de la ville historique, à proximité des commerces. Sa vocation routière est encore aujourd'hui trop présente: elle n'occupe ainsi pas la place centrale qui devrait être la sienne dans le développement touristique. Le projet consiste à réaménager cet espace en lui apportant une vocation touristique par la restitution d'une grande partie du site aux piétons et en la rendant plus propice à l'animation.

La mise en valeur de cet espace a également pour objectif de favoriser le maintien, puis la réouverture de commerces de proximité entre la porte sud de la ville historique, appelée la porte des Moulins, et la place Diderot.

Le projet porte des moulins- place des États-Unis

L'espace entre la porte des Moulins et la place des États-Unis est l'entrée monumentale sud de la ville historique. Cette « entrée de ville dans la ville » n'est actuellement pas mise en valeur en raison de sa vocation routière considérable, avec notamment la présence d'un carrefour dangereux, engendrant de plus une coupure entre la ville historique et les espaces plus au sud. De plus, la qualité des espaces bâtis environnants est parfois médiocre: foyer langrois des jeunes travailleurs, barre HLM destinée toutefois à être démolie.

La promenade de Blanche-Fontaine aménagée au XVIIème siècle, secteur classé, constitue le prolongement naturel de la porte des Moulins. La réalisation au cours du XX siècle de routes à grande circulation et l'implantation d'un carrefour routier, actuelle place des États-Unis, ont créé une véritable rupture, visuelle et physique, entre la promenade de Blanche-Fontaine et la porte des Moulins.

Le projet a pour objectif de supprimer cette rupture urbaine et de retrouver l'esprit originel de cet aménagement, c'est-à-dire replacer la promenade de Blanche-Fontaine dans la continuité naturelle de la porte des Moulins. Serait rétabli un véritable espace dédié aux piétons et le front sud des fortifications ainsi

que la porte des Moulins, dont l'une des arches monumentales sera réservée aux piétons, seraient remis en valeur.

Ainsi sera favorisé le développement touristique par la mise en valeur du patrimoine bâti de la porte des Moulins et des fortifications, avec des perspectives paysagères qui devront inciter le visiteur potentiel à s'arrêter pour visiter la ville historique, en empruntant l'artère commerciale menant à la place Diderot.

En supprimant la coupure urbaine, et donc en assurant une continuité avec les quartiers d'habitat du sud de la ville, l'aménagement répondra aussi à un second objectif tout aussi important: favoriser la revitalisation urbaine.

Cette opération sera complétée, dans le cadre du projet de ville, par une réhabilitation complète de l'allée Blanche-Fontaine, qui pourrait intégrer un circuit de randonnée allant du lac de la Liez vers le futur Parc Naturel National.

Projet « Diderot 2013 » - Plan de développement de Langres par l'économie touristique :

L'année 2013 correspond au tricentenaire de la naissance du philosophe. Cet événement constitue une formidable opportunité pour faire connaître Langres, donner une image forte de la ville, et donc au final contribuer au développement économique et touristique, tout en mobilisant les langrois autour de ce projet phare.

Il s'agit, autour de cet événement, d'établir un plan de développement par l'économie touristique . L'objectif est de renforcer l'attractivité de la ville autour de son patrimoine, de son rayonnement culturel et de son environnement en construisant un projet durable de développement économique (filière de formation, centre de restauration des œuvres d'art, développement d'une offre hôtelière de qualité, circuit autour des métiers traditionnels présentés dans l'encyclopédie ...) .

Pour la mise en œuvre du plan de développement de Langres par l'économie touristique, une assistance à maîtrise d'ouvrage est indispensable, aucune ressource d'ingénierie adéquate ne pouvant être mobilisée sur le territoire. Cette assistance à maîtrise d'ouvrage est prévue dans le cadre du présent contrat.

La revitalisation urbaine

Les actions qui viennent d'être évoquées, destinées à favoriser le développement touristique, participent aussi à la revitalisation urbaine par l'amélioration du cadre de vie, en réduisant les coupures urbaines et en confortant la cohésion sociale autour du projet « Diderot 2013 ». Pour autant, elles concernent principalement le centre historique et il convient de développer l'attractivité de l'ensemble de l'« Acropole », en agissant pour la revitalisation et le développement d'un second pôle urbain fédérant les quartiers neufs, la Citadelle et ses environs, et en rétablissant leur liaison avec le centre historique. Les actions retenues au titre du contrat de redynamisation s'insèrent dans le contexte global du projet de ville, en lien avec les opérations déjà engagées ou prévues concernant la diversification de l'offre d'habitat, la requalification de l'allée Blanche Fontaine ou encore la création d'un nouveau pôle commercial et de loisirs dans l'ancienne Citadelle et l'espace Eponine .

Viabilisation d'un pôle de services et de loisirs autour de la place Eponine et de la Citadelle

La place Eponine est située sur l'ancien fossé et glacis nord de la Citadelle. Cet espace et la Citadelle constituent, ensemble, dans le projet de ville, une nouvelle centralité urbaine destinée à fédérer de façon cohérente les quartiers alentours (quartiers neufs, quartier Turenne, mais également Saint-Geosmes),

par la mise en place d'un pôle de services et de loisirs qui pourrait regrouper un cinéma multiplexe, un bowling et des services de restauration, en plus des logements, de la crèche intercommunautaire et de la maison des entreprises (mixité des fonctions urbaines).

La Citadelle pourrait, notamment abriter, outre une zone franche d'activité artisanale et industrielle dans les espaces libérés par la BSMAT, un centre aquatique intercommunautaire, le nouveau musée « les Pavillons de l'Encyclopédie », les réserves des musées, une offre hôtelière de haut niveau, une structure d'hébergement pour scolaires, des restaurants, des logements, un centre de restauration des œuvres d'art, un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine...

L'action consiste donc à viabiliser le site, en s'attachant à la mise en place des réseaux et à la structuration du maillage viaire, afin de réduire la forte coupure engendrée par l'actuelle RD 974 qui sera transformée en avenue urbaine. Ceci permettra ainsi de préparer, grâce à la viabilisation, les nouvelles implantations qui viennent d'être évoquées.

Aménagement de la Citadelle- assistance à maîtrise d'ouvrage :

La Citadelle militaire est située au sud de Langres. Elle est coupée par la RD 974 avec dans sa partie ouest des espaces bâtis autour d'une place centrale de type place d'armes et dans sa partie est, l'actuel détachement de la 15^{ème} BSMAT. La taille de l'emprise (79 ha) et le caractère désaffecté du bâti militaire confèrent actuellement au site un visage austère qui ne pourrait que s'accroître après le départ de la BSMAT.

L'enjeu de son aménagement est considérable dans la perspective de la création d'une seconde centralité urbaine autour du pôle de services et de loisirs et en raison de sa position en entrée de ville. L'ampleur des projets envisagés, déjà énumérés, confirme l'importance de l'enjeu .

L'aménagement d'un site aussi vaste et complexe mérite un accompagnement professionnalisé pour porter le projet, conjuguant des compétences multiples en architecture (bâti militaire) et urbanisme, environnement, droit et immobilier (gestion des transferts de propriétés entre la ville et le ministère de la Défense) et ingénierie financière. Ainsi, s'est affirmé le caractère indispensable d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

On observera que les besoins en assistance à maîtrise d'ouvrage justifient les montants affichés dans les fiches-actions du présent contrat. L'ampleur et la complexité des aménagements du site de la Citadelle, mais aussi le manque d'ingénierie pour porter les projets du territoire, nécessitent la mobilisation des compétences complémentaires.

Le soutien à la création d'emplois

Le diagnostic relatif à l'emploi montre la forte présence du secteur industriel. Ce secteur, à l'image de l'activité automobile et de sa sous-traitance, est globalement en déclin bien que soutenu par l'État depuis plusieurs années. Il convient donc d'anticiper cette mutation profonde en matière d'emploi dans le sud haut-marnais en tenant compte également de l'évolution démographique, et notamment du vieillissement de la population.

L'essor des emplois du secteur des commerces et services va donc se prolonger d'autant plus que le développement touristique et culturel, et les activités liées à la revitalisation urbaine, devraient favoriser d'une manière globale l'emploi dans ces activités.

La réalisation des aménagements évoqués générera également de l'emploi, certes de façon plus temporaire, mais malgré tout sur la durée du contrat de redynamisation, tout en gardant à l'esprit que les actions du contrat auront un effet de levier sur les autres actions du projet de ville, ces dernières étant également génératrices d'emplois directs et induits, en particulier dans les secteurs du commerce et du tourisme.

Ces créations d'emploi pourront s'appuyer sur les compétences locales, à l'échelle du Pays de Langres. Il conviendra donc:

- de disposer d'une connaissance prospective et collective intersectorielle des emplois et des compétences, c'est-à-dire de construire un projet territorial sur la gestion des ressources humaines en Pays de Langres;
- d'établir un diagnostic d'employabilité et de transfert de compétences par l'élaboration de cartographie territoriales des métiers susceptibles d'accueillir les compétences des salariés dont l'emploi est menacé.

Ces deux diagnostics seront inclus dans les actions d'accompagnement du contrat .

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Projet	Coût HT	Etat FRED/FNADT	Etat DDTEFP	Conseil Régional	Conseil Général	GIP Haute Marne	Ville de Langres
Projet place Diderot	1 000 000€	300 000€ 30% (FRED)			250 000€ 25%		450 000€ 45%
Projet porte des Moulins Place des Etats-Unis	2 200 000€	880 000€ 40% (FNADT)		220 000€ 10%	350 000€ 15,9%		750 000€ 34,1%
Projet Diderot 2013 A M O	270 000€	135 000€ 50% (FNADT)					135 000€ 50%
Viabilisation de l'espace Eponine et de la Citadelle	2 000 000€	600 000€ 30% (FRED)		200 000€ 10%		600 000€ 30%	600 000€ 30%
Aménagement de la Citadelle A M O	600 000€	180 000€ 30% (FRED)		120 000€ 20%		120 000€ 20%	180 000€ 30%
Diagnostic l'employabilité et de transfert des compétences	20 000€	10 000€ 50%	10 000€ 50%				
GPEC territoriale	20 000€	10 000€ 50%	10 000€ 50%				
TOTAL	6 110 000€	2 115 000€	20 000€	540 000€	600 000€	720 000€	2 115 000€

GOUVERNANCE

Pilotage du Contrat:

Le contrat de redynamisation du site de défense de Langres sera mis en œuvre par un comité de pilotage, présidé par le Préfet du département de la Haute Marne, rassemblant tous les partenaires notamment les cofinanceurs .

Animation :

Le chef de projet du CRSD sera le sous-préfet de Langres

Suivi :

Le suivi global du contrat de redynamisation du site de défense est assuré par un comité de site partenarial présidé par le chef de projet qui organise la coordination de l'action des différents partenaires et renseigne le comité de pilotage. Ce chef de projet est le sous-préfet de Langres qui se verra doter d'une lettre de mission à cet effet.

Il assurera, notamment, la présidence des différentes instances techniques de pilotage qui associeront les représentants des services déconcentrés de l'Etat et des collectivités concernées. Ces instances se réuniront une fois par semestre. Elles seront notamment chargées de l'animation et du pilotage du contrat.

EVALUATION

Une évaluation du CRSD sera effectuée une fois par an par le comité de pilotage, en fonction des indicateurs de suivi et d'évaluation quantitatifs et qualitatifs mis en place.

Le chef de projet du CRSD établira, lors de la première réunion d'évaluation, un rapport de gestion sur l'état d'avancement des projets inscrits au contrat et identifiera les difficultés éventuellement rencontrées. L'évaluation se fondera à la fois sur des critères quantitatifs et qualitatifs. Une attention particulière sera accordée au :

- nombre d'emplois créés ou maintenus sur le périmètre du contrat;
- nombre d'entreprises implantées ou développées sur le périmètre du contrat;
- taux de reclassement local des personnels civils de la BSMAT de Langres restant au départ de l'unité;
- suivi des projets développés.